

CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

DESCRIPTION DU POSTE

TITRE : Préposé à l'entretien

SERVICE : Service des parcs et des loisirs

SUPERVISEUR : Directeur des loisirs

RÉSUMÉ DES FONCTIONS

Sous la supervision du directeur des parcs et loisirs, le Préposé à l'entretien est responsable de la préparation et de l'entretien des salles communautaires et / ou des bureaux de l'administration publique.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. Principales responsabilités

- Préparation et entretien des salles communautaires et des bureaux administratifs :
 - Faire fonctionner des aspirateurs industriels pour enlever les débris, la saleté, les débris lourds et autres déchets.
 - Lavage des fenêtres, des murs intérieurs et des plafonds.
 - Vider les poubelles et autres conteneurs à déchets.
 - Balayer, vadrouiller, récurer et cirer les couloirs, les planchers et les escaliers.
- Nettoyer et désinfecter les toilettes et les accessoires.
- Épousseter les meubles et passer l'aspirateur sur les moquettes et les tapis, les tentures et les meubles rembourrés.
- Nettoyer, désinfecter et astiquer les appareils ménagers et les accessoires dans les salles de bain.
- Nettoyer et désinfecter les lieux publics.
- Ramasser et vider les poubelles.
- Laver les fenêtres, les murs et les plafonds.
- Déclarer et ranger les objets perdus.
- Installation du mobilier nécessaire à un événement dans une salle communautaire (séance du conseil, etc.).
- Tenir un inventaire des produits de nettoyage et des fournitures d'entretien, préparer la liste des commandes et la soumettre au directeur.
- Assurez-vous que les lieux sont sécuritaires pour les utilisateurs.

- **Tâches supplémentaires :**

- Peut déplacer des meubles, de l'équipement et des fournitures lourds.
- Effectuer des travaux d'entretien et de réparation mineurs au besoin.
- S'assurer que tous les produits de nettoyage sont entreposés en toute sécurité.
- Signaler tout problème d'entretien ou danger pour la sécurité à la personne appropriée.

2. RESSOURCES HUMAINES

Non.

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

Non.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

L'employé est responsable du matériel et de l'équipement qui lui est attribué par la municipalité.

COMPÉTENCES ET EFFORTS

5. CONNAISSANCES/EXPÉRIENCE

- Niveau d'études secondaires ou l'équivalent.
- Avoir un minimum d'un (1) mois d'expérience dans un poste similaire.
- Capable de communiquer en français et en anglais (oralement et par écrit).
- Souci du détail.

6. EFFORT PHYSIQUE ET MENTAL

- Cette position peut nécessiter un effort physique allant jusqu'à 50 livres.
- Périodes occasionnelles et de courte durée de concentration mentale.

7. JUGEMENT

Les travaux sont réalisés sous la direction du directeur des loisirs conformément aux règlements municipaux.

Le titulaire exerce son jugement :

- S'assurer que les utilisateurs respectent les règlements et les modalités du contrat de location.
- En s'assurant que le site respecte les normes de sécurité.

8. COMPÉTENCES INTERPERSONNELLES

Le titulaire devra démontrer des compétences interpersonnelles pour interagir avec son superviseur immédiat et le public.

Personne-ressource :

INTERNE :

- Des contacts réguliers avec les gens de l'organisation et du Service;

EXTERNE :

- À l'occasion, contact avec des personnes de l'extérieur, la clientèle servie et le public.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

9. ENVIRONNEMENT

Le travail se fait à l'intérieur. À l'occasion, le titulaire est exposé aux conditions atmosphériques (neige, mauvais temps, froid, humidité) afin de rendre l'accès sécuritaire. Le travail peut impliquer l'exposition à des produits chimiques de nettoyage et à des tâches physiques telles que soulever et déplacer des objets lourds.

10. CONTRÔLE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

Il s'agit d'un emploi à temps partiel ou sur appel. Les heures de travail sont les heures nécessaires à la préparation et à l'entretien des salles communautaires.

Note : Ce document a été rédigé en utilisant le genre masculin uniquement dans le but d'alléger le texte. Il est convenu que tous les genres font partie intégrante de ce document.